

LACANAU. L'Association des riverains du lac de Lacanau a voté une motion demandant le prépositionnement de moyens aériens de lutte contre les incendies.

Une motion pour des Canadair à Mérignac

le journal du Médoc
vendredi 24 mai 2013

• Patrick JOUANNET

En ce lundi de Pentecôte, Jean-Louis Laborde, président de l'Association des riverains du lac de Lacanau (ARLL) a ouvert l'assemblée générale en présence d'une cinquantaine d'adhérents (262 familles adhérentes) et d'élus - le maire Jean-Michel David et la députée et conseillère générale Pascale Got rejoindront la tribune dans la seconde partie de la réunion. Il faisait le tour de l'actualité de l'association et proposait de faire voter une motion pour le positionnement de Canadair à Mérignac pendant la saison estivale. «Je laisse le soin aux spécialistes de déterminer le nombre et le type d'appareils à mettre en place, mais nous avons les mêmes droits que les autres», a insisté le président.

La motion sera votée à l'unanimité. « Il faut recruter, a souligné Jean-Louis Laborde. Nous sommes déjà une association importante mais pas suffisante au regard de la population de Lacanau. Nous ne demandons toujours pas de subventions municipales pour conserver notre indépendance et donc notre liberté de parole, » Jean-Pierre Las-sus donnait lecture du bilan financier, excédentaire. Comme chaque année, le président a fait le tour des questions des adhérents destinées à la municipalité. Dès son arrivée, Jean-Michel David répondait aux questions préparées, notamment sur la voirie du côté de la corniche, « Nous allons d'abord traiter le problème des réseaux (assainissement et électricité) courant 2013, avant de refaire la chaussée (2014-2015). C'est un gros dossier,

le linéaire est important, et nous attendons la notification des subventions du Conseil général. » Le 1er adjoint Romain Marcet précisait les modalités d'utilisation des zones du lac pour le ski nautique, avec une zone dite « associations » de 35 hectares, gérée par le SN Lacanau Guyenne, et une zone dite « libre » de 26 hectares, séparée de la précédente par un chenal où seront interdites les activités de bouée tractée, avec des activités commerciales autorisées de 10 heures à 15 heures du 1^{er} juillet au 31 août. Concernant les zones de baignade, le maire a rappelé que «c'est un souci de sécurité important valable aussi bien pour l'océan, le lac ou le canal. Nous n'avons pas de moyens extensibles, il n'est donc pas questions d'ouvrir d'autres secteurs. » Pour l'implantation d'une antenne

favorisant la réception pour les portables et le Wifi, un besoin selon les élus, du confort pour d'autres, « c'est une problématique qui est devenue polémique », notera le maire. Cette question sera soumise à délibération lors du conseil municipal du mois de juin. Pour conclure, Jean-Michel David a donné lecture d'une correspondance de la préfecture confirmant le prépositionnement de moyens aériens à Mérignac dès un « risque météorologique sévère » annoncé. Pascale Got confirmait ses propos. « Il faut faire confiance aux engagements pris par l'État », disait-elle, rappelant que pour les antennes, il était demandé un regroupement des opérateurs et que le nouveau collège de Lacanau ouvrirait bien ses portes pour la rentrée 2013.